

et les sociétés de fiducie réussissent à concurrencer les banques à charte pour les dépôts d'épargne privée, c'est pour une bonne part en offrant des services plus conformes aux exigences nouvelles plutôt que des avantages pécuniaires. Ceci porte à croire que non seulement les taux d'intérêt des dépôts d'épargne privés ne sont peut-être pas un facteur «très important» dans la décadence relative des banques à charte, mais qu'ils n'y sont peut-être pour rien.

L'auteur lui-même admet que son article n'est qu'un essai. Je signale cependant que l'étude a eu lieu et qu'elle portait sur les institutions canadiennes. L'Association des banquiers m'a répondu qu'elle n'avait fait aucune étude semblable. Elle nous avait transmis une idée, qui en dépit de la Commission Porter, peut être réfutée. On peut sérieusement mettre en doute la validité de tout le raisonnement exposé par l'Association des banquiers dans ce domaine. Je ne crois pas qu'elle veuille éliminer les compagnies de financement au Canada. Je soupçonne qu'elle n'hésiterait pas du tout à en faire disparaître les coopératives de crédit. Quant aux sociétés de fiducie, les banques à charte elles-mêmes y sont trop mêlées pour en souhaiter l'abolition.

Je doute cependant que les banques à charte songent tant soit peu à remplacer les compagnies de financement quand aux prêts sans garantie et donc fort hasardeux que ces dernières consentent actuellement. J'ai demandé si elles ne préféreraient pas qu'un certain maximum soit imposé aux taux d'intérêt exigés par les autres institutions plutôt que de voir fixer les leurs, les banques ont répondu qu'elles ne souhaitaient pas ce genre de contrôle pour les autres institutions. Ce qui intéresse les banques à charte, ce sont les profits. En dépit de tous les témoignages présentés au comité, cela me semble une bien meilleure image de la réalité. Bien que le tableau des profits de certaines quasi-banques soit encore plus beau que celui des banques à charte, l'écart est réduit graduellement depuis dix ans et bientôt les profits seront de nouveau comparables sans aucun changement dans les taux d'intérêt. Lorsque j'ai demandé à M. Paton, qui comparaisait au nom de l'Association des banquiers, si la situation des profits était satisfaisante par rapport à celle des quasi-banques, il a répondu que «la situation des profits peut toujours être améliorée.»

J'aimerais parler brièvement de la loi quant à son application à la *Mercantile Bank*. Cette question intéresse les membres de cette Chambre car elle fait voir comment le gouvernement canadien à pris des mesures énergiques et réfléchies à l'égard d'une banque à charte, établissant de nouveaux règlements à l'égard des opérations d'une des banques à charte dans notre pays. A bien des égards, cette attitude ferme à l'égard d'une banque à charte, le Crédit social l'attendait des gouvernements canadiens depuis bien des années, mais elle n'avait pas encore été adoptée. Bien entendu, il y a une différence dans ce cas car il se trouve que la banque en question appartient à des intérêts américains.

Nous ne devrions pas oublier la genèse de cet événement ou l'élément fondamental de toute la question; la banque, achetée par la *City Bank of New York* bien des années, mais elle n'avait pas encore été adoptée. Bien entendu, il y a une différence dans ce cas car il se trouve que la banque en question appartient à des intérêts américains.

Nous ne devrions pas oublier la genèse de cet événement ou l'élément fondamental de toute la question; la banque, achetée par la *City Bank of New York* bien des années, mais elle n'avait pas encore été adoptée. Bien entendu, il y a une différence dans ce cas car il se trouve que la banque en question appartient à des intérêts américains.

Nous ne devrions pas oublier la genèse de cet événement ou l'élément fondamental de toute la question; la banque, achetée par la *City Bank of New York* bien des années, mais elle n'avait pas encore été adoptée. Bien entendu, il y a une différence dans ce cas car il se trouve que la banque en question appartient à des intérêts américains.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a fait encore hier de très intéressantes remarques. Les députés qui l'écoutaient ont dû sûrement croire qu'il s'écartait largement du sujet en traitant aussi longuement de la banque d'État d'Australie, comme d'un exemple de banque nationalisée, et en nous la présentant comme une sorte de panacée pour remédier aux difficultés économiques de notre pays. Cela l'a amené ensuite à la question de la *Mercantile Bank*. Il exposait encore une fois un argument tout à fait orthodoxe en faveur du socialisme d'État, et avec une foi que je qualifierais d'émouvante, monsieur le président. Mais les insipidités du socialisme sont toujours des insipidités, selon moi, qu'elles viennent du pays des ornithorynques ou de quelque autre partie du monde, ou encore qu'elles soient de chez nous comme celles que nous avons connues en Saskatchewan. Il a réussi, grâce à ses arguments